

GEOFFREY AUDRAN

SAISON
2024

DOSSIER DE SPONSORING

ASSOCIATION GMXTZ



FFSA
AUTOCROSS

AFOR



**SPORT EN
FRANCE**
LA CHAÎNE DU MOUVEMENT SPORTIF

RALLYCROSS **FRANCE**

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RALLYCROSS



Sommaire

- Le pilote
- La voiture
- Les intérêts du sponsor
- Être membre de l'asso
- Budget
- Programme et dates
- Contact

Le pilote

Audran Geoffrey



Né le 01/10/1978

Profession : Directeur Commercial

Historique:

La passion du sport automobile transmise par son père Michel dès l'enfance, les circuits amateurs en terre de son département n'auront aucun secrets pour Geoffrey.

Geoffrey alias « Geoff » pour les intimes, sera sur le départ à ses 22 ans en 205 GTI.

Ces affrontements lui furent des plus initiateurs au pilotage sur la terre.

Historique (suite) :

En 2002, la 205 GTI de 115 cv se trouve très amochée en fin de saison, c'est le moment de passer à la vitesse supérieure.

En 2003 et 2004, deux nouvelles licences seront présent mais cette fois en Régionale.

Avec une Peugeot 306 16S de 160 cv, la maîtrise de la glisse sur des circuits beaucoup plus rapides donneront des résultats très encourageants.



Une autre décision fût prise en 2005 : Le championnat de France de Rallycross en Division 2.

Plus de vitesse, plus d'équité entre les concurrents surtout en ce qui concerne la puissance des moteurs.

Une Clio RS de 195cv sera remontée dans un petit garage et affûtée chez Technomap à Dieppe.

Une place de 15ème sur une trentaine de pilotes dès la 1ère course annonce la couleur d'une jolie progression (remerciement à Eric de l'école de pilotage Gérard Poussin). La suite sera chaotique mais des plus plaisante avec ces ambiances « Rallycross ! »



Historique (suite) :

En 2008, Geoff décide de faire une pause et créer son entreprise de commerce ; Une pause s'impose car sa fille « Timéa » va naître.

En 2012, sur un coup de tête, Geoff décide d'acheter un Sprint Car de 120cv dans l'Est de la France.

En 2013, 1ère saison et c'est la prise en main de cette machine de glisse en course Départementale.

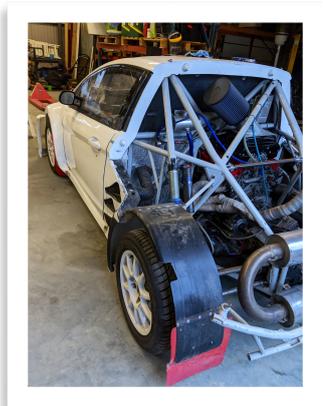
En 2016, malgré quelques belles dernières courses en Régionale comptant pour le championnat de l'Ouest, Geoff se résout à revendre ce kart-cross pour retrouver une automobile.



Trop de choses acquises avec la passion des voitures pour abandonner !

2019, direction la Belgique ! Retour en France pour une belle Ford Fiesta T3F de 400cv qui avait été monté dans les ateliers de Dam Sport en Espagne !

La voiture



Description :

- Ford Fiesta T3F V6 4 roues motrices
- Châssis tubulaire Diablo
- Amortisseurs C2P Hell Race
- Moteur central V6 Nissan de +400cv Olymeca Sport
- Boite de vitesse Hewland FG5 4X4 Snobeck séquentielle
- Pont avant Peugeot SADEV, pont arrière Fast & Speed SADEV
- Transmissions SNRA
- Freinage av Alcon, ar Wilwood
- Faisceau électrique GA Motors développement

Démontage, modification, motorisation optimisée chez Olymeca Sport en Vendée, boite de vitesse Hewland séquentielle révisée ainsi que les amortisseurs, encore quelques week-ends d'affûtage pour faire les essais privés cet hiver.

PRÊT POUR 2024 !



Les intérêts du sponsor

Pour se rendre sur un évènement, la voiture de course voyage sur une remorque ouverte qui ne passe pas inaperçue et suscite l'intérêt des automobilistes et des passants.

Le public peut « vivre » une course automobile et souvent près de chez lui. Il peut approcher les véhicules et côtoyer les pilotes. L'ambiance est très conviviale. Consciemment ou non, il enregistrera les publicités affichées sur le véhicule.

Une publicité sur notre voiture de compétition est vue lors des courses mais aussi lors des déplacements vers les manifestations sportives, aux parcs fermés, aux parcs d'assistances.

Les photos prises par le public et la presse y sont nombreuses. Ces photos circulent et sont publiées sur des sites internet de passionnés, de team, de sites spécialisés, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) ainsi que sur le site de l'organisation.



YouTube Live



Des magazines de passionnés et d'amateurs de sport automobile, couvrent les évènements et font paraître des photos prises sur le week-end de compétition. Mais aussi sans oublier les chaînes télévisées spécialisées.

Le sponsor qui participe au budget peut apposer sur la carrosserie le message qu'il souhaite faire passer, sa marque, ses coordonnées, son logo ou encore l'adresse de son site internet.

Vous pouvez utiliser la voiture pour une exposition ou un évènement dans vos locaux afin de marquer l'esprit de vos clients et collaborateurs.

En France, les dons versés à des associations à but non lucratif (loi 1901) sont déductibles des impôts (article 391.7 du code général des impôts).

Voici un exemple (le montant du don est de votre choix)



Être membre de l'asso

Être membre bienfaiteur c'est participer aux travaux sur la voiture de compétition ou nous assister aux paddocks.

Nous accompagner de près ou de loin, financièrement ou en donnant de votre temps.

Être membre donateur c'est aussi participer financièrement avec tous les avantages fiscaux décrit page précédente.

C'est porter nos couleurs (T-shirt, casquette, etc ...).

Être dans l'action d'une manière ou d'une autre vous donne droit à l'accès libre à notre stand ainsi que vos entrées gratuites au meeting (dans la limite du nombre d'entrées gratuites disponibles). Sur réservation, si vous avez des invités, merci de nous prévenir à l'avance et nous feront en sorte de vous accueillir avec eux.



Budget

Achat véhicule sans les nouvelles évolutions : 39000€

Dépense par course : 1910€

- engagement : 400€
 - frais de transport carburant aller/retour 2 à 3 VHC : 300€
 - carburant compétition Octane 102 30/L : 150€
 - pneumatique : 640€
 - consommable stand : 30€
 - restauration/week-end (mécaniciens, assistants, invités) : 30€/pers
- Env.390€

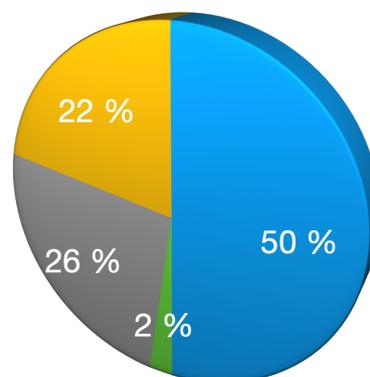
Dépense annuelle : 20274€

- dépense pour 8 courses : 14480€
- licence nationale : 234€
- frais de transport (assurance poids lourds et porte voiture) : 748€
- révision moteur : 4365€
- huile : 137€
- filtre à air : 146€
- liquide de frein : 23€
- graisse diverse : 66€
- autres consommables d'atelier : 75€

Budget évolution : 16800€

- mécanique : 11000€
- 4 nouveaux amortisseurs : 5800€

● Achat véhicule ● Dépense/course
● Dépense/an ● Budget évolution



Programme et dates

Les participations aux épreuves 2024 seront en rapport au budget disponible, toutefois il est possible que nous puissions participer à une ou deux épreuves du championnat de France d'Auto Cross.
(Calendrier des épreuves sur OFAC.fr)



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RALLYCROSS

FFSA

CALENDRIER 2024

RALLYCROSS FRANCE

01 LESSAY	27/04-28/04	06 LOHÉAC	31/08-01/09
02 FALEYRAS	25/05-26/05	07 MAYENNE	21/09-22/09
03 CHÂTEAURoux	22/06-23/06	08 ESSAY	05/10-06/10
04 TOURAINE	06/07-07/07	09 DREUX	19/10-20/10
05 KERLABO	27/07-28/07		

*sous réserve

VACCO **COOPERTIRES**

FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYCROSS

Déroulement d'un week-end :

Samedi : Warm up/Essais de 8h30 à 10h / 1ère et 2ème manches qualificatives de 10h30 à 18h30.

Dimanche: / 3ème et 4ème manches qualificatives de 9h à 12h/Demi-Finales et Finales à partir de 13h45.

Contact

L'association GMXTZ vit grâce à la passion du sport automobile.
Elle est régie par la loi de 1901 et est à but non lucratif. Son activité principale est l'engagement et la gestion de véhicule de compétition.

Le siège de l'association se trouve dans la région Bretagne, en Ille et Vilaine .

Pour mener à bien cette aventure, l'association sollicite votre soutien matériel et financier, et est disponible pour répondre à toutes vos questions.

Esprit d'équipe, entraide, convivialité et respect font partie de notre sport.

Mail: gmxtzasso@gmail.com

Président:

Audran Geoffrey

4 ZA Le Stand

35440 Montreuil sur Ille 06 99 05 73 73

Secrétaire:

Le Courtois Marlène

SOUTENEZ NOUS !!!!



@geoffcomeback

Nos Partenaires



GARAGE BEAUSÉJOUR

Rejoignez Nous !



Pour effectuer un don à notre association, il vous suffit :

- De remplir le formulaire Cerfa 11580*03 (ci-joint) à joindre à votre déclaration d'impôts afin de déduire votre pourcentage de la somme versée l'année suivante.
- De rédiger votre chèque à l'ordre de l'association GMXTZ

Ou

- Par virement bancaire :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte				Toute une banque pour vous
CR ILLE ET VILAINE ST AUBIN D'AUBIGNE Tel. 0299552078 Fax.			29/10/2021 00181	
Intitulé du compte			ASSOC. GMXTZ 4 LE STAND 35440 MONTREUIL SUR ILLE	
Domiciliation				
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	
13606	00031	46332064436	85	
IBAN			FR76 1360 6000 3146 3320 6443 685	
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT			AGRIFRPP836	

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**

GMXTZ

Adresse :

N° 9 Rue ZA Le Stand

Code postal 35440 Commune Montreuil sur Ille

Objet :Participer et concourir à des manifestations sportives automobiles, de financer les frais d'entretien
et la logistique des véhicules de compétition engagés, de mettre en place des opérations de promotion
en liens direct ou indirect aux objectifs de GMXTZ.**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ...01 / 07 / 1901... publié au Journal officiel du ...27 / 04 / 2021... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique

Acte sous seing privé

Déclaration de don manuel

Autres

Nature du don :

Numéraire

Titres de sociétés cotés

Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces

Chèque

Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....